

tisséó

PRO

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR



COMUTE.

POUR UNE MEILLEURE MOBILITÉ URBAINE



toulouse
métropole

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL





(Collaborative Mobility Management
For Urban Traffic and Émissions)

Le programme CoMMUTE s’inscrit dans l’appel à projet européen “Actions Innovatrices Urbaines”.

Il vise à mettre en place des solutions de mobilité pour maîtriser et faciliter les déplacements sur la zone aéroportuaire et aéronautique, dans une agglomération en forte croissance démographique, avec 4 objectifs principaux :

- **Mobilité** : contenir la congestion sur les axes routiers donnant accès à la zone aéroportuaire.
- **Environnement** : préserver la qualité de l’air et la qualité de vie des habitants et employés de la zone aéroportuaire.
- **Attractivité économique** : maintenir une dynamique économique forte sur ce bassin d’emplois.
- **Pilotage** : mettre en place une gouvernance collaborative entre partenaires.

9 partenaires sont réunis : AFNOR, Aéroport Toulouse Blagnac, Airbus, ATR, Club Entreprises Réussir, Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole, Safran et Sopra Stéria.

TISSÉO COLLECTIVITÉS (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN), L’AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS LOCALES : TOULOUSE MÉTROPOLÉ, LE SICOVAL, LE SITPRT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION TOULOUSAINÉ) ET LE MURETAIN AGGLO.

Tisséo rassemble trois entités assurant la gestion du système de transport collectif de l’agglomération toulousaine :

- > **Tisséo Voyageurs** : l’exploitation, le développement, la commercialisation du service et la gestion du patrimoine.
- > **Tisséo Ingénierie** : l’étude et la construction de nouvelles infrastructures.
- > **Mobibus** : l’exploitation d’un service adapté aux personnes à mobilité réduite.

Sommaire

- #01 LOM : des déplacements domicile-travail plus propres au cœur du dialogue social.....p. 4-5
- #02 Un plan de mobilité employeur, c’est quoi ?p. 6-7
- #03 Les avantages pour votre entreprise.....p. 8-9
- #04 Tisséo Collectivités vous accompagnep. 10-11

Introduction

Tisséo Collectivités accompagne au quotidien les plans de mobilité employeur dans la grande agglomération toulousaine : mise en place de la méthode, diagnostic territorial et fonctionnel des zones économiques, enquête mobilité des salariés, aide à la détermination du plan d'actions, communication et animation et évaluation des actions.

La poursuite de l'accompagnement par Tisséo Collectivités des plans de mobilité employeur, actée par la stratégie Ecomobilité se formalise par :

- La professionnalisation des services de conseil en mobilité, en ouvrant sur d'autres champs de compétences que celui des transports en commun : conseil en mobilité, services vélo, covoiturage, autopartage ...
- Une aide plus ciblée :
 - > Cibler l'élaboration de plan de mobilité inter-employeurs intégrant les établissements de +50 salariés assujettis par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).
 - > Cibler les entreprises implantées dans les zones d'activités les plus importantes (Labège Enova, Basso Cambo, ZI Thibaud, ZI La Plaine...) ou celles bénéficiant d'une desserte en transports en commun.

3 guides thématiques viennent compléter celui-ci :

- guide covoiturage,
- guide vélo,
- guide télétravail.

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

POUR LE SECTEUR PRIVÉ

- > Le forfait mobilités durables est facultatif et concerne l'ensemble des salariés.
- > Il est **exonéré de charges sociales et d'impôts jusqu'à 400* euros par an et par salarié**.
- > L'employeur décide du mode de contrôle (justificatifs, attestation sur l'honneur, système de preuve de pédalage ou de covoiturage etc...).
- > Sur le principe des "chèques déjeuner", l'indemnité **pourra être proposée par le biais de "titres mobilité" utilisables chez des prestataires agréés** (station-service, réparateur de vélos, plateformes de covoiturage, etc...).
- > Le forfait mobilités durables est **cumulable avec la prise en charge des abonnements** en transport en commun ou de service public de location de vélo **dans la limite de 400* euros par an**.

* plafond porté à 500 euros dans le Projet de Loi de Finances 2021.

Source : Décret no 2020-541 du 9 mai 2020 relatif au "forfait mobilités durables".

POUR LE SECTEUR PUBLIC (Fonctions Publiques d'État, Territoriale et Hospitalière)

- > Le forfait mobilités durables est **destiné aux agents publics utilisant au moins 100 jours par an** (modulé selon le temps de travail) **le vélo** (électrique ou non) **ou le covoiturage** pour leurs trajets domicile-travail.
- > Il leur est versé sous forme d'une **indemnité forfaitaire de 200 euros par an exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux** ;
- > Le forfait mobilités durables **n'est pas cumulable avec la prise en charge des frais d'abonnement** en transport public ou de service public de location de vélo.
- > Les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport gratuit fourni par l'employeur, ne peuvent en bénéficier.
- > La demande se fait par déclaration de l'agent au plus tard le 31 décembre.

Sources :

- Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique de l'État.
- Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543.
- Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique territoriale
- Décret n° 2020-1554 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.

Les déplacements domicile-travail au cœur du dialogue social

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit que la question des déplacements des travailleurs soit désormais inscrite comme un des thèmes des négociations annuelles obligatoires à mener dans les entreprises de +50 salariés.

Des accords devront être trouvés sur la manière dont les employeurs s'engagent pour faciliter les trajets de leurs salariés : aménagements d'horaires ou d'équipe, télétravail, facilitation de l'usage du vélo ou du covoiturage,...

La LOM donne également la possibilité aux employeurs de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés liés à leur trajet domicile-travail, effectué à vélo ou en covoiturage (conducteur ou passager), ou avec d'autres services de mobilité partagée en adoptant le Forfait mobilités durables (FMD).

#01

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS : INCITER LES ENTREPRISES DE +50 SALARIÉS À AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES SALARIÉS.

C'est dans le cadre de la **Négociation Annuelle Obligatoire** portant notamment sur l'amélioration de la qualité de vie au travail que les entreprises de +50 salariés sur un même site (et où sont constituées des sections syndicales) doivent faire des propositions d'actions.

À défaut d'accord, l'entreprise doit élaborer un Plan de Mobilité Employeur.



POUR QUI ?

1500 ÉTABLISSEMENTS SUR L'AGGLOMÉRATION

+50 SALARIÉS SUR LE MÊME SITE

PDU SITUÉS DANS L'AIRE D'UN PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

COMMENT ?

Grâce à une plateforme dédiée : pde.tisseo.fr

Retrouvez sur cette plateforme le mode d'emploi pour réaliser un plan de mobilité employeur et les retours d'expériences des entreprises accompagnées par Tisséo Collectivités.

ET APRÈS, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Chaque dossier fait l'objet d'une analyse par un **conseiller en mobilité**.

Un plan de mobilité employeur, c'est quoi ?

Le plan de mobilité employeur est un dispositif mis en place par un employeur pour inciter ses salariés à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants. Il regroupe un ensemble de mesures visant à rationaliser les déplacements liés au travail (trajets domicile-travail, déplacements professionnels, mobilité des clients, des fournisseurs et partenaires) et à favoriser l'usage de modes de transport alternatifs, tels que :

- Transports en commun.
- Vélo, marche à pieds.
- Covoiturage, autopartage...
- Télétravail, horaires modulés, ...

.....

+300 entreprises
ont déjà bénéficié
de ce service.

#02

LA STRATÉGIE GAGNANT GAGNANT



LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR EST UNE OPPORTUNITÉ POUR VOTRE ENTREPRISE :

- un véritable outil pour préparer les négociations annuelles obligatoires, au service du management de l'organisation et des ressources humaines,
- un outil pour la qualité de vie au travail des collaborateurs,
- un outil de communication pour améliorer et conforter l'image sociale et environnementale de l'entreprise.

LA MOBILISATION DE VOS SALARIÉS

La réussite d'un plan de mobilité employeur se mesure aussi à son acceptation par l'entreprise et ses salariés.

La communication est la clé essentielle lors de sa mise en place afin de convertir les collaborateurs aux nouvelles mobilités.

Tisséo Collectivités vous accompagne en organisant diverses animations, permettant de fédérer tous les acteurs et de connaître leurs besoins et leurs demandes : stand d'informations multimodales, stand covoiturage, forum mobilités...

COMMUTE

Sous le pilotage du Club Entreprises Réussir et accompagnés par Tisséo Collectivités, 5 établissements privés s'inscrivent dans une démarche de plan de mobilité inter-employeurs pour déployer un ensemble cohérent d'actions ciblant le report modal :

- expérimentation d'accompagnement au changement de mobilité,
- développement de l'usage du vélo, du covoiturage et des transports en commun,
- réflexion sur la mise en place du télétravail.

Les avantages pour votre entreprise

#03

Le plan de mobilité employeur est l'opportunité d'accompagner le changement des pratiques, tant pour les trajets professionnels que les trajets domicile-travail, avec des bénéfices à la clef pour tout le monde :

- ⊖ de frais de transports
- ⊕ de pouvoir d'achat pour les salariés

- ⊖ de stress et moins de fatigue liés aux déplacements
- ⊕ de productivité

- ⊖ de risques d'accidents liés aux déplacements
- ⊖ de trafic routier
- ⊖ de temps de transports
- ⊕ de temps pour soi
- ⊕ d'accessibilité pour vos collaborateurs, clients, partenaires et visiteurs

- ⊖ de surfaces de stationnement
- ⊖ d'investissement foncier
- ⊖ de charges d'entretien

- ⊕ indicateurs RSE de l'entreprise
(Responsabilité Sociale et Environnementale)

3 ÉTAPES POUR MENER À BIEN VOTRE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

MÉTHODE



ANALYSE

globale des offres de transports et des déplacements des salariés



PLAN D' ACTIONS,

budgetisé et inscrit dans un calendrier



INDICATEURS

de suivi et mise à jour

EXEMPLES DE SOLUTIONS POUR ENCOURAGER VOS SALARIÉS À SE DÉPLACER AUTREMENT



Faciliter l'accès à l'information sur l'offre de transport (ex : sur votre Intranet), demander des améliorations de desserte de la zone, adapter les horaires de travail...



Prêt ou aide à l'achat de vélos, aménagement du stationnement des vélos, de vestiaires et de douches...



Aménagement de cheminements piétons, de la signalétique, de l'éclairage...



Proposer un service de covoiturage pour les trajets domicile-travail, créer des places de parking réservées aux covoitureurs.



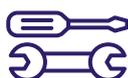
Des actions de management : proposer le télétravail, développer les visio-conférences et conférences téléphoniques, restaurant interentreprises, crèches d'entreprises, conciergerie,...

LA BOX ÉCOMOBILITÉ DE TISSÉO



RENDEZ-VOUS

- Trophées de l'Écomobilité
- Mardi de la Mobilité
- Ateliers vélo



OUTILS

- Plateforme Plan de mobilité employeur : pde.tisseo.fr
- Les calculateurs d'itinéraires
- Spots covoiturage
- La plateforme de covoiturage : www.covoiteo.info



EXPERTS

- Conseillers mobilités entreprises

CRÉEZ UN COMPTE SUR PDE.TISSEO.FR

Les services proposés :

- Boîte à outils pour la mise en place et le dépôt d'un plan de mobilité employeur.
- Guide des prestataires écomobilité
- Espace d'échange avec la communauté des chefs de projets.
- Diffusion de l'information sur les nouveautés du réseau Tisséo.
- Diffusion des comptes rendus des "Mardis de la Mobilité".
- Veille "nouvelles mobilités".

Tisséo Collectivités VOUS

accompagne

Les services et outils proposés
par Tisséo Collectivités :

- La plateforme collaborative pde.tisseo.fr pour partager des informations et échanger sur les bonnes pratiques avec d'autres entreprises, déposer votre plan de mobilité employeur.
- Des animations et stands d'information dans votre entreprise.
- Les "Mardis de la Mobilité" : réunions thématiques (présentiel ou webinaire) permettant aux chefs de projet de s'informer sur les évolutions et innovations en matière de mobilité, d'échanger avec les autres chefs de projet sur les pratiques et de s'inspirer pour de nouvelles actions à tester dans leur plan de mobilité employeur.
- L'accompagnement à la mise en place d'un plan de mobilité employeur : diagnostic, enquête, cartographie, plan d'actions,...

Dans tous les cas, l'employeur peut faire appel à un conseiller en mobilité pour bénéficier d'un accompagnement adapté :

contact.planmobilite@tisseo.fr

#04

Paroles de...

PMIE* Hélio pole actif depuis 2012

(* Plan de Mobilité Inter-Employeurs - 9 établissements : Banques, assurance, emploi, système de santé, immobilier, ingénierie et conseil, informatique, système hydroélectrique).

1 755 salariés

.....
“Les raisons qui nous ont poussées à mettre en place un Plan de Mobilité inter-employeurs sont la volonté commune de mettre en place des aménagements sécurisés pour les déplacements des salariés, promouvoir les transports en commun et alternatifs pour faire reculer l’usage de la voiture individuelle.

Les mesures phares qui ont été mises en place ont consisté en l’aménagement de voiries, des cheminements piétons et des accès cycles pour faciliter et surtout sécuriser le trajet des employés depuis la station de métro Balma-Gramont. Des comités de pilotage ont lieu une fois par trimestre afin de poursuivre et développer notre stratégie d’écobilité.”

.....
Votre avis sur l’accompagnement au plan de mobilité employeur par Tisséo Collectivités ?

“Notre conseillère en mobilité de Tisséo Collectivités facilite la mise en relation avec les acteurs du territoire qui peuvent nous aider à réaliser notre plan de mobilité, c’est un vrai plus.”

ONERA (centre français de recherche aérospatiale) en plan de mobilité employeur depuis 2012.

400 salariés

.....
“Les raisons qui nous ont poussées à mettre en place un plan de mobilité employeur sont multiples :

- *d’une part, les travaux sur les axes routiers et les bouchons qui compliquaient les trajets domicile-travail de nos employés,*
- *d’autre part des accidents (5-6/an) nous ont également amenés à réfléchir aux moyens de leur garantir plus de sécurité,*
- *enfin, il était important pour nous de valoriser les transports alternatifs à la voiture individuelle.*

Nous avons réalisé plusieurs actions :

- *une communication sur la station de métro “Faculté de Pharmacie” et le bus 27 qui sont proches du centre,*
- *l’installation de 2 râteliers à vélos supplémentaires,*
- *l’organisation 1 fois/an d’un atelier vélo.*

Par ailleurs, des salles de visioconférence ont permis de stabiliser les déplacements professionnels sur nos sites.”

.....
Votre avis sur l’accompagnement au plan de mobilité employeur par Tisséo Collectivités ?

“Sans l’accompagnement de Tisséo Collectivités, nous n’en serions pas là.”

SCLE SFE (concepteur de solutions pour l'énergie et le ferroviaire) en plan de mobilité employeur depuis 2015.

250 salariés

.....

"SCLE SFE est engagée dans un plan de mobilité "maison" depuis des années. Nous avons souhaité valoriser l'ensemble des actions engagées et leur donner plus de poids en incluant cette démarche dans un plan de mobilité employeur avec Tisséo. Les mesures phares qui ont été mises en place sont :

- un Pack Vélo pro en partenariat avec Tisséo Collectivités et la Maison du vélo : cours de sécurité routière à vélo, marquage vélo, prêt de vélos (pliants, électrique, ville) ;*
 - des stands de sensibilisation sur le covoiturage et la promotion des modes actifs ;*
 - des aménagement du site pour inciter les collaborateurs à rester sur place entre midi et deux (city park, club de musique, salle de pause, foodtruck...)."*
-

Votre avis sur l'accompagnement au plan de mobilité employeur par Tisséo Collectivités ?

"Très bon accompagnement."

Informations pratiques & contacts

Le site de Tisséo Collectivités :

tisseo-collectivites.fr

**Le service de conseil en mobilité
entreprise de Tisséo Collectivités :**

contact.planmobilite@tisseo.fr
ou 05 67 77 80 80

La plateforme collaborative :

pde.tisseo.fr

La plateforme de covoiturage :

covoiteo.info

